



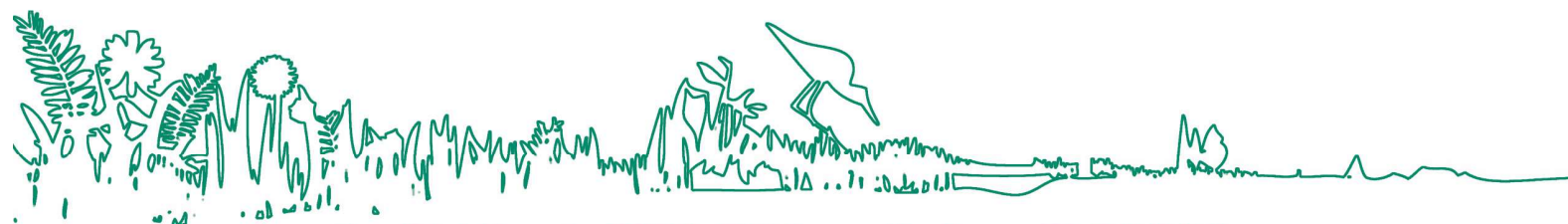
communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Le Gua • Marennes-Hiers-Brouage • Saint-Sornin • Saint-Just-Luzac • Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Châpus

Conseil Communautaire
Mardi 12 novembre 2024

RECUEIL DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° décision	Date	Objet	Montant
24/10	10/10/2024	Résidences d'artistes francophones Marennes-Oléron	Cf. décision





DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES
PRISE PAR DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PORTANT SUR LES RESIDENCES D'ARTISTES FRANCOPHONES MARENNES-OLERON

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 5211-10 fixant les conditions dans lesquelles le Conseil Communautaire peut accorder des délégations au Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2020 portant délégation des attributions du Conseil de Communauté au Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023 portant délégation des attributions du Conseil Communautaire au Président en matière de gestion des projets récurrents de l'école de musique et du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) ;

Vu le contrat de territoire pour la mise en œuvre d'une politique partagée en éducation artistique et culturelle sur le territoire du bassin de Marennes et l'île d'Oléron, réunissant la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, le ministère de la Culture et de la communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le ministère de l'Éducation Nationale (Rectorat de l'Académie de Poitiers) et le Conseil Départemental de la Charente Maritime,

Vu les délibérations concordantes des Communauté des Communes du Bassin de Marennes en date du 5 avril 2023 et de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron en date du 6 avril 2023 adoptant Le renouvellement de leur convention de partenariat financier concernant une politique culturelle intercommunautaire,

Vu la convention de partenariat financier entre la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté de Communes de l'île d'Oléron en éducation artistique et culturelle en date du 2 juin 2023 confiant à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes notamment la maîtrise d'ouvrage et l'animation de l'appel à projet « Résidences d'artistes francophones Marennes-Oléron » pour une durée de 3 ans à compter du 16 juin 2023,

Considérant

- L'appel à projets 2024-2025 "Résidences d'artistes francophone en Marennes-Oléron - Education artistique et culturelle" publié par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes en avril 2024,
- Les travaux des comités de sélection des 12, 18 juin et 9 octobre 2024,

DECIDE

~~Article 1 – De valider les travaux des comités~~ de sélection des résidences d'artistes francophones aboutissant à la sélection des projets 2024-2025 pour les résidences d'artistes francophones des projets présentés ci-après :

- Résidence 12 semaines « Réseaux connectés »

Artistes : Birgit Mollemeier et Julia Suero

Objet : création participative d'une sculpture visuelle et sonore rhizome entre différents territoires

Objectifs : reconnecter les participants au patrimoine sonore environnant, proposer une expérience participative intime inédite, questionner le « ici et maintenant » reliée à la mémoire du temps, questionner la notion d'abri, proposer une création in situ qui vise la valorisation de ressources locales

Calendrier : février à juin 2025

Dimension francophone : proposer à des territoires francophones de construire une installation qui serait connectée à celle de Marennes-Oléron

Publics visés : CM1, CM2, collèges, lycées

- Résidence 4 semaines « Où sont les femmes du territoire ? »

Artistes : Christel Rodriguez (SARL Vlad Spectacles)

Objet : création de capsules audiovisuelles, podcast, rap, lecture, poème, récit, chanson

Objectifs : stimuler l'imaginaire des jeunes, leur créativité verbale, en lien avec le monde qui les entoure, dédramatiser le processus d'écriture, montrer qu'on peut porter un message fort et authentique avec quelques mots simples, aller à la rencontre de femmes actrices de leur territoire, écrire à l'issue de ces rencontres, oraler et enregistrer ces mots, les mettre en ligne et communiquer avec d'autres jeunes francophones

Calendrier : décembre 2024, février et juin 2025

Dimension francophone : communication avec des jeunes francophones autour des réalisations et témoignages des femmes actrices du territoire

Publics visés : CM2, collégiens et lycéens

Article 2 – De signer toutes les pièces utiles à la mise en œuvre des résidences d'artistes francophones 2024-2025 avec les artistes précités, leur structure de production le cas échéant et les prestataires nécessaires à l'organisation logistique des projets : hébergement, déplacements, repas, fournitures liées aux interventions, etc.

Article 3 – De transmettre ampliation de la présente décision à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime ;

Article 4 - De charger Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Monsieur le comptable public assignataire, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 5 – De dire que les crédits nécessaires à ce projet ont été inscrits au budget 2024.

Fait à Marennes-Hiers-Brouage,
le 10/10/2024

Le Président,
Patrice BROUHARD



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification.